

# La Lettre de la Direction

Centre Hospitalier La Chartreuse - Dijon

N° 10 - OCTOBRE 2019

## AGENDA

### Directoire

- 7 novembre
- 5 décembre

### Conseil de Surveillance

- 18 décembre

### CME

- 12 décembre

### CTE

- 16 décembre

### CHSCT

- 9 décembre

### Instances

#### GHT 21-52 / PTSM / PSM

### Comité stratégique

- 22 novembre

### Collège médical

- 

### PTSM

Réunion mensuelle

- 7 novembre  
COPIL PTSM
- 14 novembre

### Conférence de Dialogue Social

- 6 novembre

### Réunion stratégique de dialogue de gestion

19 novembre

### Autres manifestations

#### Caf&Doc' :

- 20 novembre : « Le Projet Territorial de Santé Mentale : une opportunité à construire. Amandine Clavel, chargée de mission psychiatrie santé mentale »

#### Mois sans tabac

- 8 novembre  
(unité de soins somatiques)



## PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « UN CHEZ SOI D'ABORD » DIJON MÉTROPOLE

Ouverts en décembre 2018, les appartements de coordination thérapeutiques « Un Chez Soi D'abord » DIJON METROPOLE, sont un dispositif innovant construit sur le modèle du HOUSING FIRST, qui vise le rétablissement social, sanitaire et citoyen, de personnes sans abri, les plus vulnérables, souffrant de pathologies mentales sévères.

Ce dispositif se distingue de l'offre classique, en proposant un accès direct dans le logement, sans conditions préalables notamment sans condition d'arrêt de consommation de substances.

Développant une approche positive de la santé mentale qui s'appuie sur le libre choix et les aptitudes au rétablissement des personnes, il apporte un accompagnement intensif, individualisé, au domicile, grâce à une équipe pluridisciplinaire. Cet accompagnement se traduit par des visites des locataires à leur domicile, par un binôme de professionnels. L'accompagnement est garanti sans durée.

Une permanence téléphonique est assurée toutes les nuits, week-ends et fériés et apporte aux locataires une réassurance très appréciée.

C'est grâce au travail partenarial intense réalisé par les 4 structures fondatrices dès le printemps 2017, au sein d'un COPIL (18 réunions) et de groupes de travail, que le projet dijonnais a pu être sélectionné au niveau régional en octobre 2018.

Doté d'un budget de 1.4 million d'euros, le dispositif est financé à moitié par l'Etat et à moitié par l'assurance maladie.

Le dispositif « Un Chez Soi D'abord » est une structure médico-sociale autonome sur le plan juridique et financier, gérée par un groupement de droit privé dénommé GSCMS, qui a été autorisé par arrêté préfectoral le 1er août 2018.

Les 4 membres fondateurs de ce groupement (le CH La Chartreuse, le Renouveau, la SDAT et l'ADEF0) ont des parts au sein de ce groupement et des voix au sein de l'assemblée générale, qui prend les décisions stratégiques.

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de 2 « pôles » : le pôle accompagnement, composé d'un psychiatre, de 2 médiateurs santé pairs, de travailleurs sociaux, infirmiers et le pôle logement composé de « captateurs » et gestionnaires des logements et d'une secrétaire.

Aujourd'hui constituée de 12 personnes (11.8 ETP), cette équipe atteindra 16 personnes (15.8 ETP) en fin d'année 2019, pour accompagner la montée en charge progressive des locataires de 50 fin 2019 à 100 fin 2020. L'ensemble des salariés sont mis à disposition par le CHLC

Au bout de 11 mois de fonctionnement, le groupement atteindra son objectif de 50 personnes accompagnées fin décembre 2019, puisqu'au 21 octobre 2019, 44 personnes sont orientées, dont 39 sont incluses et accompagnées dans le dispositif. Parmi ces locataires accompagnés, 12 sont des patients appartenant à la file active du CH La Chartreuse.

Les principaux objectifs du groupement pour 2020, sont la poursuite et le renforcement de nos partenariats, la valorisation et le soutien aux locataires par la création d'activités les aidant à rompre la solitude, et la constitution du comité d'éthique.

Remerciements pour la concrétisation de ce projet au Dr Marie-Claude VINCENT qui assure un rôle clé de coordination du circuit d'orientation des personnes, sachant que les 4 structures orienteuses sont : l'EMPP ELIPSES, le CSAPA de l'ANPAA, l'USP de la Maison d'arrêt et le CSP de la SDAT. Une commission d'admission mensuelle portée par le SIAO sélectionne les personnes incluses sur la base des critères définis par le décret de décembre 2016.

Remerciements également à Christine JACQUINOT, qui s'est fortement investie dans ce projet depuis le début de l'année 2017, au sein du COPIL, et qui assure depuis le 1er août 2018, la fonction d'administratrice, représentante légale du GSCMS.

**François MARTIN**  
Directeur du Centre Hospitalier La Chartreuse